Nations Unies S/PV.5180



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5180e séance
Lundi 16 mai 2005, à 15 h 45
New York

Président :	Mme Løj	(Danemark)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Zhang Yishan
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. Poirier
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Ozawa
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport de fin de mandat sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental établi par le Secrétaire général (S/2005/310)

05-34446 (F)

La séance est ouverte à 15 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport de fin de mandat sur la mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental établi par le Secrétaire général (S/2005/310)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de l'Indonésie, du Luxembourg, de la Malaisie, du Portugal et du Timor-Leste des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Guterres (*Timor-Leste*) *prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/310, qui contient le rapport de fin de mandat sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental établi par le Secrétaire général.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Je donne maintenant la parole à M. Annabi.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la présidente, de l'occasion qui m'est offerte de présenter le rapport de fin de mandat sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) établi par le Secrétaire général (S/2005/310) et de fournir une mise à jour sur les préparatifs liés à l'exécution du mandat confié au Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) dont la création a été autorisée par la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité du 28 avril 2005.

Pendant la période couverte par le rapport du Secrétaire général, certains faits politiques sont à souligner. Les élections locales se sont déroulées dans le calme et l'ordre dans les districts orientaux de Timor-Leste les 17 et 23 mars, respectivement. Bien que le parti au pouvoir ait obtenu de bons résultats, des candidats indépendants et de l'opposition ont remporté un nombre non négligeable de sièges, en particulier dans les districts de Lautem et de Manatuto.

Un autre fait notable a été l'organisation d'une vaste manifestation par des dirigeants de l'église à l'extérieur du bâtiment du Gouvernement à Dili suite à une proposition du Gouvernement de faire de l'enseignement religieux une matière facultative dans plusieurs écoles primaires du pays. La manifestation qui a duré 20 jours et réunissant entre quelques centaines et plusieurs milliers de personnes, est d'une manière générale restée pacifique.

Sur les conseils de la police civile de la MANUTO, la police nationale timoraise a fait preuve de retenue, ouvrant et maintenant ouvertes les lignes de communication avec les organisateurs de la manifestation. Le Gouvernement a également adopté une attitude dans l'ensemble conciliante face aux contestations. Au bout du compte, une déclaration commune a été signée par le Premier Ministre Alkatiri et les deux évêques du Timor-Leste le 7 mai, reconnaissant que l'enseignement de la religion devait constituer une matière ordinaire du programme scolaire, devant faire l'objet d'une décision prise conformément au souhait des parents. La manifestation s'est donc achevée avec la dispersion dans le calme des manifestants peu après la signature de la déclaration commune.

Les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie se sont encore resserrées grâce à la visite du Président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono au Timor-Leste, les 8 et 9 avril. Au cours de cette visite, les Ministres timorais et indonésien des affaires étrangères ont signé l'Accord provisoire sur la frontière, entré en vigueur le 8 mai et qui crée une frontière provisoire couvrant 96 % de la frontière terrestre. Les 4 % restants de la frontière correspondent à l'enclave d'Oecussi.

De même, les relations entre les Forces armées indonésiennes et le Groupe des gardes frontière ont continué de se resserrer avec l'aide du Groupe de liaison militaire de la MANUTO. Le 21 avril, cependant, les gardes frontière timorais ont échangé des tirs avec des militaires indonésiens, qui, semble-t-il, pourchassaient un groupe de contrebandiers à la frontière entre les deux pays. Durant cet échange, un soldat indonésien a été touché par balle à la jambe. La police timoraise et les Forces armées indonésiennes mènent des enquêtes séparées pour déterminer les circonstances exactes de la fusillade. Des officiers du Groupe de liaison militaire de la MANUTO ont organisé deux rencontres entre les gardes frontière timorais et les Forces armées indonésiennes pour favoriser des échanges d'informations, et continuent d'aider les deux parties à mener une enquête impartiale. Toutefois, les Forces armées indonésiennes ont annulé une troisième réunion avec les gardes frontière timorais et indiqué qu'ils ne participeraient plus à des entretiens avec ces derniers tant que la police timoraise ne serait pas disposée à leur communiquer les résultats de son enquête.

L'incident met en lumière la nécessité de maintenir une présence des Nations Unies pour faciliter les contacts entre le Groupe des gardes frontière et l'armée indonésienne. Une assistance supplémentaire en matière de formation est aussi nécessaire pour appuyer le renforcement des capacités du Groupe des gardes frontière et pour lui permettre d'assumer pleinement sa responsabilité de traiter avec l'armée indonésienne aux niveaux appropriés d'ici le 20 mai 2006, lorsque le mandat de la MANUTO prendra fin.

De même, en dépit du professionnalisme dont elle a fait preuve durant la récente manifestation à Dili, l'Unité d'intervention rapide continue, dans une large mesure, de dépendre des conseils de la composante police civile de la MANUTO. D'autres unités spécialisées de la police timoraise, telles que l'Unité de réserve de la police, l'Unité de l'immigration et de la marine, nécessitent également d'être mieux formées pour devenir pleinement autonomes dans l'accomplissement de leurs tâches.

S'agissant des institutions et de l'administration publiques du Timor-Leste, de nouveaux progrès ont été enregistrés, permettant ainsi leur consolidation avec l'aide des conseillers civils de la MANUTO. La prise en main locale s'en est trouvée renforcée, surtout dans le secteur financier. Cependant, le fonctionnement du système judiciaire reste tributaire de l'appui de conseillers internationaux qui fournissent des conseils juridiques au Gouvernement, assurent la formation du personnel judiciaire et continuent de s'acquitter de fonctions d'exécution essentielles.

À cet égard, la décision du Conseil de sécurité d'autoriser une mission de suivi pour un an au Timor-Leste permettra à l'ONU d'apporter une contribution supplémentaire permettant de répondre aux besoins d'assistance du pays qui restent insatisfaits.

J'ai effectué une visite au Timor-Leste du 26 avril au 2 mai, et je puis assurer le Conseil, que bien que la résolution 1599 (2005) ne réponde pas pleinement aux attentes du Gouvernement timorais, il se félicite de son adoption et de l'aide future qu'elle aura pour effet permettant ainsi le développement durable des institutions d'État et des organismes nationaux chargés de la sécurité.

Durant mon séjour au Timor-Leste, j'ai eu l'occasion de discuter du plan de mise en œuvre du mandat de BUNUTIL avec le Gouvernement timorais et les dirigeants de la MANUTO. Certaines de ses caractéristiques principales sont présentées dans le rapport dont le Conseil est saisi. Dans l'intervalle, l'allocation de 45 postes de conseiller civil aux diverses institutions publiques a été approuvée en consultation avec le Gouvernement du Timor-Leste.

La MANUTO examine actuellement les profils des conseillers internationaux déployés au Timor-Leste pour évaluer dans quelle mesure ils répondent aux nouvelles exigences. Il est recommandé que ceux dont le profil répond aux nouvelles exigences restent un an de plus. Néanmoins, on pense que le groupe actuel de conseillers ne présente pas toutes les qualifications requises pour 23 des 45 nouveaux postes autorisés. Ces postes devront être publiés. Mais les conseillers actuellement en place le resteront tant que les nouveaux n'auront pas été déployés, pour éviter toute

discontinuation de l'aide et assurer une transition sans heurt. Les États Membres intéressés pourront obtenir tous les renseignements relatifs au descriptif de ces postes de conseiller.

Quant aux 40 conseillers de police autorisés par la résolution 1599 (2005), ils seront principalement chargés de fournir une formation ciblée aux unités spécialisées de la police timoraise, notamment l'Unité d'intervention rapide et l'Unité de réserve de la police, la police de l'immigration, la police maritime et l'unité nationale de sécurité. La formation couvrira des domaines allant des techniques de gestion des émeutes et l'entretien et l'utilisation des armes à feu à l'immigration et la lutte contre la traite des êtres humains, les techniques de navigation et la protection rapprochée.

Le plus gros de la formation sera dispensé dans le cadre de cours de formation pour formateurs afin d'assurer un transfert général et durable des compétences. Une formation spécialisée sera également fournie au Groupe des gardes frontière de la police timoraise. À cette fin, la résolution 1599 (2005) autorise le déploiement de 35 conseillers supplémentaires, dont 15 seront des conseillers militaires.

Comme il est signalé dans le rapport du Secrétaire général, les 20 autres postes seront pourvus par des conseillers de la police en matière de formation, qui dispenseront une formation au Groupe des gardes frontière, notamment en matière de surveillance des zones frontalières, de recueil des éléments de preuve et de gestion des suspects, ainsi qu'en matière de législation relative à l'immigration et de législation douanière, en communication et en matière de procédure d'élaboration des rapports. Les 15 conseillers militaires aideront les 20 conseillers de police supplémentaires à assurer la formation et l'encadrement du Groupe des gardes frontière en matière de gestion des frontières. À cette fin, un schéma opérationnel conjoint a été mis au point et prévoit que des conseillers seront déployés dans les trois postes frontaliers de Bobonaro, Suai et Oecussi.

Les conseillers militaires du BUNUTIL aideront à coordonner les contacts entre le Groupe des gardes frontière et l'armée indonésienne, notamment en organisant régulièrement des réunions entre les commandements et aux frontières. Ce programme d'aide conjoint a pour objectif de permettre au Groupe des gardes frontière d'assumer pleinement la responsabilité de la gestion de la frontière et de traiter en toute autonomie avec l'armée indonésienne aux niveaux appropriés d'ici à mai 2006.

Comme c'est le cas des conseillers civils, certains des conseillers de police seront maintenus alors que d'autres seront remplacés pour répondre aux nouvelles exigences en matière de formation spécialisée. À cet égard, il a déjà été procédé à une sélection des conseillers de police qui possèdent les qualifications requises et qui continueront à servir auprès du BUNUTIL. De même, certains des agents de police actuellement en place resteront au Timor-Leste pendant quelques semaines après le 20 mai afin d'assurer une transition sans heurt entre la MANUTO et le BUNUTIL.

Comme les membres du Conseil le savent, la résolution 1599 (2005) n'autorisait pas le déploiement d'une force de sécurité auxiliaire de 144 soldats recommandé dans le rapport du Secrétaire général du 18 février 2005 (S/2005/99).

Lors de ma récente visite au Timor-Leste, j'ai eu l'occasion de me rendre dans la zone frontalière, où les contingents de la MANUTO qui y sont déployés m'ont exposé les répercussions que pourrait avoir leur retrait immédiat. Il est clair que ce retrait créera un vide. Non seulement leur présence avait un effet dissuasif sur les activités criminelles et rassurait la population, mais ils assuraient également – par l'intermédiaire du groupe du génie militaire – l'entretien de la route entre Dili et la frontière. Or, cette route risque de devenir impraticable si son entretien n'est pas assuré, notamment pendant la saison des pluies.

L'absence des services fournis par le groupe médical de niveau deux de la composante militaire sera durement ressentie par le personnel des Nations Unies et par la population locale. En outre, le retrait des soldats de la MANUTO risque d'avoir des répercussions sur la sécurité du personnel des Nations Unies. Des consultations seront donc entreprises avec le Gouvernement timorais ainsi qu'avec les pays voisins pour essayer de mettre en place, provisoirement, des dispositions permettant d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies déployé au Timor-Leste.

Quand j'étais au Timor-Leste, j'ai également eu l'occasion d'être informé des activités en cours en matière de lutte contre les crimes graves et de rencontrer le personnel du Groupe des crimes graves,

le Groupe des avocats de la défense et les commissions spéciales. Je voudrais faire remarquer que, pour ceux qui connaissent bien la situation, le Groupe des crimes graves a fait un excellent travail dans des conditions extrêmement difficiles et pénibles. Toutefois, comme les membres le savent, et conformément à la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité adoptée le 14 mai de l'année dernière, les activités du Groupe des crimes graves doivent prendre fin dans quelques jours, le 20 mai 2005.

Or, comme il est signalé dans le rapport, le Secrétaire général a mis sur pied une Commission d'experts chargée d'examiner la poursuite des auteurs de violations graves des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999. La Commission d'experts a écrit au Secrétaire général pour demander que l'on suspende la liquidation du Groupe des crimes graves tant que les conclusions de la Commission n'ont pas été présentées et que le Conseil de sécurité n'a pas eu l'occasion de les examiner. On s'attend à ce que la Commission d'experts présente son rapport d'ici la fin du mois, après la visite qu'elle doit effectuer à Jakarta, du 18 au 20 mai. Dans l'intervalle, 10 membres du Groupe des crimes graves seront maintenus en place pendant la phase de liquidation de la MANUTO pour veiller à ce que soit conservée une copie complète de tous les dossiers constitués par ce Groupe, conformément au paragraphe 9 de la résolution 1599 (2005).

Pour terminer, je voudrais dire aux membres que si les remarquables progrès réalisés au Timor-Leste doivent principalement être attribués aux dirigeants et au peuple timorais, il ne fait aucun doute que la MANUTO et, avant elle, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental ont apporté une importante contribution à cet événement historique. Mais bien entendu, il reste encore beaucoup à faire, et le BUNUTIL fera de son mieux pour continuer de contribuer, dans les 12 mois à venir, aux efforts de consolidation de la paix des Nations Unies au Timor-Leste.

Mais un appui généreux de la part de la communauté internationale restera indispensable pour consolider les gains remarquables acquis jusqu'à présent pour ce qui est d'établir des institutions publiques stables et pour permettre au peuple timorais de mettre en place l'État démocratique et stable qu'elle souhaite avec tant de détermination et de courage.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Annabi de sa déclaration.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance consacrée au Timor-Leste, pays qui se trouve à un nouveau tournant important dans son processus d'édification d'un État démocratique, sûr et viable. Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé sur le processus de retrait progressif de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et la mise en œuvre du mandat de la mission de suivi, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL).

Tout en appréciant les gains importants réalisés grâce à la détermination du peuple timorais, avec la contribution de la communauté internationale, dans le processus d'édification de la nation timoraise, nous partageons la conclusion du Secrétaire général selon laquelle il reste encore du pain sur la planche, et un soutien généreux sera encore indispensable si l'on veut confirmer les avancées remarquables obtenues jusqu'à présent et aller de l'avant.

Le 28 avril 2005, le Conseil de sécurité a adopté par consensus la résolution 1599 (2005) autorisant le BUNUTIL, mission de suivi de la MANUTO. Ce changement dans la nature de la présence des Nations Unies au Timor-Leste, d'une présence de maintien de la paix à une mission politique spéciale de transition, est une reconnaissance des progrès importants qui ont été faits dans la création d'un environnement en matière de sécurité au Timor-Leste qui est dans l'ensemble calme, stable et pacifique et les réalisations politiques importantes dans ce pays.

Ces réalisations politiques comprennent la tenue couronnée de succès d'élections locales dans trois districts orientaux, des progrès dans le renforcement des institutions, notamment la confirmation du premier médiateur (Provedor) du Timor-Leste pour les droits de l'homme et la justice, et de nouvelles améliorations dans les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie, comme la signature de l'Accord provisoire sur la frontière et la création de la Commission vérité et amitié. À cet égard, ma délégation pense que les occasions sont nombreuses pour que les travaux de la Commission vérité et amitié et ceux de la Commission d'experts indépendante nommée par le Secrétaire général soient complémentaires afin de répondre efficacement au besoin de justice en ce qui concerne

les violations graves des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999.

En tant qu'un des pays fournisseurs de personnel à la MANUTO, mon pays se tient prêt à continuer à fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre du mandat du BUNUTIL. Ma délégation salue l'identification complète par le Secrétaire général des domaines dans lesquels les ressources du BUNUTIL seront déployées pour renforcer les capacités des institutions publiques du Timor-Leste dans les domaines de la justice, des droits de l'homme, de la police nationale et d'autres aspects de l'administration publique. Ma délégation salue également le rôle important joué par les différentes institutions du système des Nations Unies qui fournissent actuellement un appui au Timor-Leste, et qui vont continuer de le faire au cours de la période de transition, aux côtés du BUNUTIL, pour jouer un rôle encore plus important au fur et à mesure que le Timor-Leste entre dans un cadre de développement durable. Toutefois, ma délégation prend note de deux observations du Secrétaire général, qui ont également été faites par le Sous-Secrétaire général Annabi.

Premièrement, il sera nécessaire que la communauté internationale recherche d'autres voies pour répondre à un certain nombre d'exigences importantes pour exécuter le mandat du BUNUTIL. À cet égard, ma délégation salue les mesures proposées par le Secrétaire général dans son rapport pour veiller à ce que la continuité soit préservée dans les tâches importantes et cruciales dont l'achèvement se produira après l'expiration du mandat de la MANUTO.

Deuxièmement, au-delà de l'appui fourni par le biais du BUNUTIL, un accroissement de l'aide internationale sera essentiel pour assurer un progrès durable. Ma délégation prend note en particulier des préoccupations du Secrétaire général en ce qui concerne le besoin d'assistance pour promouvoir la stabilité dans le pays et les dispositions matérielles à prendre pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies.

À cet égard, ma délégation aimerait demander que, dans ses rapports au Conseil, le BUNUTIL indique ce qui a été réalisé dans les consultations qui seront entreprises pour l'assistance bilatérale et multilatérale, en ce qui concerne les deux préoccupations du Secrétaire général que je viens de mentionner.

Enfin, ma délégation tient à saluer et à féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, ainsi que toute l'équipe de la MANUTO, de leurs efforts inlassables et de l'appui qu'ils ont apporté aux dirigeants et au peuple timorais au moment où ils surmontent les énormes défis que représente l'édification de la nation au Timor-Leste.

M. Ozawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance publique très opportune au moment où le Timor-Leste effectue la transition d'une mission de maintien de la paix, la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), à une mission politique spéciale se concentrant sur la consolidation de la paix, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL).

D'emblée, nous notons avec satisfaction les réussites et les progrès tangibles enregistrés lors de la phase de consolidation finale de la MANUTO pendant l'année qui vient de s'écouler, en particulier ceux qui concernent la situation en matière de sécurité, les institutions et les capacités publiques et la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Le règlement pacifique récent des manifestations dont les dirigeants religieux avaient pris l'initiative, tel qu'il est décrit dans le rapport du Secrétaire général (S/2005/310), montre la consolidation en pratique de la démocratie au Timor-Leste. Nous nous félicitons aussi grandement du resserrement récent des relations entre le Timor-Leste et ses pays voisins, y compris l'Indonésie.

Reconnaissant la nécessité continue d'assistance de la part de la communauté internationale pour le renforcement des institutions au Timor-Leste, y compris dans l'appareil judiciaire et la police, mon gouvernement salue l'adoption unanime par le Conseil de sécurité de la résolution 1599 (2005) autorisant la création du BUNUTIL.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, et à ses collaborateurs de la MANUTO, pour leurs efforts inlassables pour aider le Gouvernement et le peuple timorais à faire avancer le processus de paix et de développement. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et les États Membres continueront de fournir de l'aide au renforcement de la nation au Timor-Leste au cours de cette dernière année,

avec le BUNUTIL à leur centre. L'année à venir représentera la preuve finale de la contribution directe de l'Organisation des Nations Unies au Timor-Leste. Pour que cet effort soit couronné de succès, le Japon fournira un appui fort et soutenu au Timor-Leste. Selon nous, le BUNUTIL devrait jouer un rôle de coordination afin de réunir de façon efficace toute l'aide bilatérale et multilatérale pour le développement durable futur du Timor-Leste.

Le Japon, en tant qu'ami asiatique, a pris une part importante aux efforts pour aider le Timor-Leste dans le processus de maintien de la paix, et de consolidation des acquis de la paix, par le biais de la MANUTO et d'autres cadres multilatéraux et bilatéraux. À la réunion entre le Timor-Leste et les partenaires du développement, qui a eu lieu à Dili en avril, le Japon s'est engagé à poursuivre et à renforcer son appui bilatéral au Timor-Leste, qui a inclus l'envoi d'experts pour la formation de personnel en ressources humaines et pour le renforcement des capacités institutionnelles.

Enfin, mon gouvernement croit que les opérations de maintien de la paix doivent avoir des stratégies d'achèvement claires. Les pays qui accueillent ces opérations de maintien de la paix devraient garder cela présent à l'esprit et déployer tous leurs efforts pour parvenir à l'autonomie. À cet égard, le Timor-Leste offre un exemple important d'un pays dans lequel la stratégie d'achèvement est réalisée grâce aux efforts inlassables des Nations Unies et du pays bénéficiaire. Le Japon espère que d'autres opérations de maintien de la paix redoubleront d'efforts pour s'acquitter de leur mandat conformément aux stratégies d'achèvement appropriées à la situation spécifique sur le terrain.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier le Secrétaire général de son rapport de fin de mandat sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2005/310). Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi, de son exposé.

Dans quelques jours, le Gouvernement et le peuple timorais vont célébrer le troisième anniversaire de leur indépendance. Depuis trois ans, avec l'aide de la communauté internationale, le peuple timorais a surmonté toutes les difficultés et a déjà pris des mesures encourageantes dans différents domaines touchant au renforcement de la nation. Le Timor-Leste a organisé récemment un certain nombre d'élections locales et a traité de façon appropriée les difficultés et les problèmes nationaux. Ses rapports avec ses voisins s'améliorent et se développent. Nous partageons avec le peuple et le Gouvernement timorais un sens profond de succès au regard de ces réalisations. Nous sommes fermement convaincus qu'un Timor-Leste indépendant et libre continuera à faire preuve de vigueur et de dynamisme au moment où il s'engage sur la voie de l'édification pacifique de sa nation.

Il est à noter que ces réalisations reflètent le dur labeur et la contribution de la MANUTO depuis trois ans. La MANUTO s'est acquittée de son mandat et a accompagné ce nouveau pays qui affrontait toutes les vicissitudes propres à l'édification d'une nation. Elle a achevé son mandat de manière formidable. L'Organisation des Nations Unies a, grâce à elle, acquis de la crédibilité et elle a été félicitée par le peuple timorais et de toutes parts. À cet égard, je souhaiterais dire mes remerciements et rendre hommage à tous les membres de la MANUTO et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, et à ses prédécesseurs.

Même si le mandat de la MANUTO touche à sa fin, les Nations Unies et la communauté internationale vont continuer d'appuyer le Timor-Leste. Comme le fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport (S/2005/310), la prochaine étape vers la mise en place d'institutions nationales au Timor-Leste sera franchie grâce à des activités énergiques de renforcement des capacités. Nous espérons que d'emblée le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), qui doit être établi prochainement, aura une vision claire du chemin à suivre et se concentrera sur le transfert de savoir-faire en matière de gestion et d'autres compétences, afin de garantir qu'une équipe de gestionnaires indépendants et véritablement professionnels sera en place dès que possible au Timor-Leste.

Le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste ont affirmé à maintes reprises que, dans l'intérêt de la stabilité à long terme, ils vont établir des rapports de bon voisinage et de coopération avec les pays voisins et vont dûment régler les questions en suspens. Cela sera non seulement conforme aux intérêts du Gouvernement et du peuple du Timor-Leste, mais aussi bénéfique pour la stabilité et le développement de la région. La communauté internationale doit appuyer et respecter cette décision du Gouvernement du Timor-Leste.

J'aimerais pour terminer en appeler à la communauté internationale pour qu'elle continue à accorder son attention et son appui au Timor-Leste, pour l'aider à continuer à progresser sur la voie de la construction pacifique du pays.

Mme Papadopoulou (Grèce) (*parle en anglais*) : Le débat public d'aujourd'hui concerne, pour une fois, une histoire qui finit bien. Le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) se conclut sur une réussite. Nous souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance à la Mission dans son ensemble et à son personnel, et plus particulièrement au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa. Leur dévouement, leur efficacité et leur professionnalisme ont été exemplaires. Grâce à la MANUTO, le Timor-Leste est parvenu à atteindre un degré de stabilité qui va désormais lui permettre de se concentrer sur l'édification de ses institutions et l'amélioration du bien-être de son peuple.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite dans le courant de la séance par le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

Le Timor-Leste a parcouru un long chemin depuis son indépendance en mai 2002, grâce notamment à la détermination et aux efforts de ses citoyens et à l'engagement sans faille de la communauté internationale. La MANUTO a fourni un appui essentiel dans ce long parcours. La mise en place du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) représente la réaffirmation de notre volonté de voir ce parcours mené pleinement à son terme.

Il reste encore beaucoup à faire. Nous nous félicitons du renforcement continu des rapports entre le Timor-Leste et l'Indonésie, illustré par la récente visite au Timor-Leste du Président indonésien. Nous nous réjouissons aussi de constater d'autres signes encourageants, tels que les progrès dans la mise en place du cadre juridique du Timor-Leste. Mais la question du traitement des difficiles problèmes du passé, notamment les violations des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité, reste ouverte.

La Grèce a appuyé les propositions du Secrétaire général concernant la réponse de la communauté internationale aux demandes d'aide formulées par les autorités timoraises. Parallèlement, nous croyons fermement en la valeur de l'unanimité au sein du Conseil de sécurité. La décision de créer le BUNUTIL a été prise à l'unanimité. C'est pourquoi nous devons désormais tourner notre attention vers le BUNUTIL et vers la réalisation de son mandat, c'est-à-dire appuyer activement l'édification des institutions démocratiques fondamentales, notamment la police, et fournir la formation requise en matière de gouvernance démocratique, de primauté du droit et des droits de l'homme. L'édification d'une démocratie stable et sûre pour promouvoir le développement économique et le progrès social représente un objectif que la communauté internationale partage avec le peuple timorais.

Alors que le Timor-Leste passe au chapitre suivant, le défi à relever est de parvenir à consolider les progrès réalisés jusqu'à présent et ouvrir la voie vers un avenir meilleur fait de paix, de stabilité et de prospérité pour le peuple timorais et pour la région dans son ensemble. À cet égard, le rôle du BUNUTIL est très important et nous somme prêts à lui fournir toute l'aide et l'appui nécessaires.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir convoqué la présente séance publique sur le Timor-Leste.

Nous tenons à remercier M. Hédi Annabi et le féliciter de sa présentation du rapport très complet du Secrétaire général (S/2005/310), qui fait le point sur la conclusion des activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et nous fournit les nouvelles les plus récentes concernant les préparatifs pour la mise en place du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) que le Conseil de sécurité a récemment décidé de créer. La Tanzanie continue d'appuyer sans réserves les activités des Nations Unies au Timor-Leste.

Nous jugeons encourageantes les évolutions positives enregistrées au Timor-Leste au cours des trois derniers mois. La démocratie a été encore renforcée par la tenue d'élections locales dans plusieurs districts, et ici ou là des obstacles mineurs ont été surmontés. Il est aussi encourageant de voir des dirigeants qui se montrent capables de régler de façon pacifique des différends susceptibles de diviser le pays, comme ce fut le cas récemment avec la controverse sur l'enseignement religieux dans les écoles.

L'édification d'institutions clefs de l'État, notamment le système judiciaire, prend du temps. Nous

tenons à saluer les progrès rapides réalisés dans la mise en place des fondations d'un système capable de rendre la justice au Timor-Leste, car il s'agit là d'un élément important des efforts continus pour reconstruire et consolider l'état de droit dans le pays.

Nous notons avec appréciation la coopération manifestée à la fois par le Timor-Leste et par l'Indonésie vis-à-vis de la Commission d'experts indépendante chargée par le Secrétaire général d'examiner la poursuite des auteurs de violations graves des droits de l'homme commises au Timor-Leste. Nous sommes confiants que le rapport de cette Commission d'experts renforcera les travaux de la Commission vérité et amitié récemment créée par les deux pays.

Le renforcement des relations entre le Timor-Leste et son voisin, l'Indonésie, est tout à fait prioritaire. La visite au Timor-Leste du Président Susilo Bambang Yudhoyono les 8 et 9 avril et son engagement à régler les questions en suspens entre les deux pays, y compris la sécurité des frontières, les frontières maritimes et le statut des réfugiés timorais résidant en Indonésie, représente un très positif témoignage de compréhension, de réconciliation et de bon voisinage. Un renforcement de la coopération bilatérale est essentiel pour régler les questions résiduelles dans l'intérêt des deux pays. Nous souhaitons rendre hommage à cette évolution très positive au plus haut niveau, et nous espérons que cette coopération sera élargie afin de couvrir des questions délicates et non résolues, notamment les poursuites à l'encontre des auteurs des graves violations des droits de l'homme commises au Timor-Leste.

Nous notons avec satisfaction la croissance progressive des institutions publiques timoraises, tout en étant bien conscients qu'un appui international ininterrompu sera nécessaire au-delà du mandat de la MANUTO, pour assurer la croissance d'un État viable.

La mission de suivi d'une durée d'un an, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), qui mettra l'accent sur les transferts de connaissances et de compétences, marque une étape importante vers une prise en charge complète par les Timorais de l'édification de leur nation. En remerciant tous ceux qui ont contribué à la réussite de la MANUTO, nous souhaitons la bienvenue au BUNUTIL, auquel nous devons veiller à assurer un même succès dans les tâches de suivi. Le Secrétaire général a signalé qu'en l'état actuel des choses le BUNUTIL ne disposerait pas des ressources dont il a besoin pour s'acquitter de sa tâche, aussi la communauté internationale doit-elle fournir un effort supplémentaire pour combler le manque de financement. Ces ressources additionnelles permettront de stabiliser la situation au Timor-Leste, de renforcer sa sécurité et de consolider ses institutions de gouvernance démocratique. Il faut que l'appel lancé par le Secrétaire général reçoive la réponse qui convient dans les plus brefs délais.

Face aux problèmes de pauvreté, de chômage et d'analphabétisme, entre autres, dont continue de souffrir le Timor-Leste, les efforts de construction nationale risquent de marquer le pas. Pour affronter ces problèmes, un appui extérieur restera nécessaire même après la fin du mandat du BUNUTIL.

Un appui populaire, associé à une direction énergique, à une stratégie de développement national ciblée et à une gouvernance démocratique permettront au Timor-Leste de devenir un pays dynamique et prospère. Il faut continuer de fournir un appui international pour la réalisation de l'objectif spécifique de renforcement des institutions d'État et du développement durable, voie sur laquelle le Timor-Leste s'est déjà engagé avec fermeté.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer ma satisfaction à l'égard du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Je voudrais également féliciter M. Annabi de son exposé qui, une fois de plus, montre combien la MANUTO a su s'acquitter de son mandat.

Je serai très bref, étant donné que la Roumanie, pays adhérent, s'aligne pleinement sur la déclaration qui sera faite bientôt par l'Ambassadeur Hoscheit au nom de l'Union européenne.

En ce qui concerne le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) – la mission politique spéciale de suivi – la Roumanie est d'accord avec la démarche reflétée dans la résolution 1559 (2005). La Roumanie estime que cela constitue une bonne façon de concilier, d'une part, la nécessité de reconnaître le succès du mandat et de l'objectif de la mission de maintien de la paix des Nations Unies et, d'autre part, la nécessité pour l'ONU de continuer à fournir un appui pour éviter que les résultats précieux obtenus

après le conflit ne soient mis en danger par les différents problèmes qui continuent de se poser.

Nous avons donc noté avec satisfaction que l'on signale dans le rapport des progrès importants en matière de stabilité, de développement et de renforcement de la démocratie ainsi que des institutions publiques au Timor-Leste. Cela est dû, dans une large mesure, au travail accompli par la MANUTO. Nous sommes également encouragés par l'amélioration de la coopération entre le Timor-Leste et l'Indonésie qui, nous l'espérons, permettra de contribuer au règlement des questions en suspens, notamment le tracé définitif de la frontière terrestre.

En même temps, nous sommes d'accord avec ce que déclare le Secrétaire général dans son rapport en ce qui concerne les défis qui continuent de se poser. Nous ne nous souhaitons pas nous étendre là-dessus, sinon pour souligner qu'il est important de continuer à fournir une aide internationale et bilatérale au Timor-Leste afin de permettre à ce pays de devenir complètement autonome. L'ONU a un rôle central à jouer à cet égard. Le mandat établi pour le BUNUTIL, celui d'une nouvelle mission ayant surtout une dimension politique et civile, tout en assurant le maintien de la présence de certains nombres de conseillers militaires, devrait bien permettre de répondre à ces besoins et attentes.

Je voudrais faire une dernière remarque s'agissant de la position de la Roumanie à l'égard des efforts entrepris en vue de mettre un terme à l'impunité relativement aux violations des droits de l'homme de 1999. Nous avons salué la création de la Commission d'experts du Secrétaire général ainsi que l'accord conclu entre les Gouvernements timorais et indonésien relativement à la constitution d'une Commission Vérité et amitié. Ces deux mesures pourront véritablement changer la donne pour ce qui est de l'ensemble des efforts visant à mettre fin à l'impunité. Nous encourageons la coordination entre les deux Commissions. En même temps, il importe que tous les États Membres apportent leur coopération aux travaux de ces commissions.

M. Poirier (France) : Le Représentant permanent du Luxembourg prononcera dans quelques instants une intervention au nom de la présidence de l'Union européenne. Nous nous associons pleinement à ses propos, et je me contenterai de quelques brèves remarques.

Premièrement, nous félicitons le peuple timorais et les autorités timoraises pour les progrès accomplis par leur pays trois ans après l'accession à l'indépendance. Les institutions d'État ont été renforcées, la démocratie s'implante.

Deuxièmement, au moment où la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) s'apprête à passer la main, nous félicitons, comme l'ensemble des collègues, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, et son personnel pour leur contribution décisive à ce succès.

Troisièmement, si les Timorais ont la responsabilité principale d'assurer la stabilisation dans la durée, nous avons entendu de la bouche de M. Annabi que l'ONU continuera donc de jouer un rôle d'accompagnement essentiel grâce au Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), et nous avons pleinement confiance dans l'action continue du Secrétariat dans cette phase de consolidation de la paix. Je note qu'il s'agit là d'un bon exemple avant le débat que nous aurons ici même, Madame la Présidente, dans quelques jours sur ce thème.

Enfin, dernier point, je voudrais souligner avec satisfaction l'amélioration continue des relations entre le Timor-Leste et ses voisins, au premier rang desquels l'Indonésie. La visite du Président indonésien et l'accord sur 96 % de la frontière terrestre en témoigne. Nous suivrons attentivement dans l'avenir les progrès qu'il reste à effectuer dans ce dernier domaine des frontières et nous continuerons d'accorder la plus grande attention au travail mené par la Commission d'experts sur les crimes graves de 1999.

M. Zinsou (Bénin) : Madame la Présidente, nous remercions à notre tour le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, pour son excellent exposé qu'il vient de nous faire sur le rapport de fin de mandat sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) établi par le Secrétaire général pour les premiers éléments qu'il a bien voulu nous fournir sur l'établissement du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL). Nous saluons la promptitude avec laquelle une passerelle a pu être aménagée entre le retrait de la MANUTO et la mise en place de la mission politique spéciale de relais.

Bien que la composition du BUNUTIL reste en deçà de la demande des autorités timoraises et des recommandations du Secrétaire général contenues dans le rapport S/2005/99, sa création et son mandat tels que

définis dans la résolution 1599 (2005) sont l'expression concrète de la volonté de la communauté internationale d'assurer une transition sans heurt et une continuité de la présence internationale dans la nouvelle phase qui s'amorce, celle du transfert de compétences et de consolidation des acquis depuis l'indépendance du Timor-Leste.

Nous rendons hommage à la MANUTO et au Représentant spécial du Secrétaire général pour l'impressionnant travail accompli dans le cadre de l'appui à la reconstruction et au renforcement des capacités humaines et institutionnelles du Timor-Leste. Nous partageons le sentiment de fierté exprimé par le Secrétaire général pour la contribution inestimable apportée par les Nations Unies à l'édification de l'État timorais. Nous saluons la détermination du peuple et du Gouvernement timorais à consolider la paix et la stabilité du pays. Nous nous félicitons des nombreux actes de haute portée posés ces derniers temps pour renforcer le cadre juridique du pays et assainir le climat politique, tels que la promulgation de la loi sur le Conseil supérieur de la défense et de la sécurité, l'élaboration des codes de procédure pénale et criminelle ainsi que la confirmation par le parlement de la nomination du premier médiateur du Timor-Leste pour les droits de l'homme et la justice, de même que la résolution de la question de l'enseignement religieux. Nous saluons la grande maturité dont ont fait preuve les parties timoraises dans la gestion de ces délicats dossiers.

L'amélioration constante de la situation politique et socioéconomique du Timor-Leste et l'engagement du gouvernement timorais en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont aussi très encourageants tout comme le renforcement continu des relations de bon voisinage avec l'Indonésie et l'Australie. À cet égard, nous saluons particulièrement la visite du Président indonésien au Timor-Leste et la signature, à cette occasion, de l'Accord provisoire sur la frontière. Nous souhaitons que le processus de délimitation et de démarcation de la frontière puisse être finalisé à court terme. Les délais fixés par les deux parties pour le démarrage du bornage des sections qui font l'objet d'un accord montrent bien que les parties ont l'intention de faire progresser ce dossier. Nous les y encourageons vivement.

Tous ces faits positifs nous confortent dans notre conviction que le Timor-Leste a amorcé un tournant décisif dans sa marche résolue sur la voie de l'enracinement de la démocratie, de la croissance économique soutenue et du développement durable. Ce sont là autant de progrès significatifs qui placent l'avenir du pays sous de bons augures.

Pour terminer, le Bénin ajoute sa voix à toutes celles qui ont appelé la communauté internationale à maintenir son engagement au côté du Timor-Leste pour trouver les moyens de répondre aux besoins importants restant insatisfaits et pour lesquels le Secrétaire général juge nécessaire une assistance internationale appropriée. À cet égard, les questions suivantes nous semblent mériter une attention particulière : le renforcement du système judiciaire du pays, en particulier l'appui à la justice en matière de crimes graves, le renforcement du professionnalisme de la police nationale, la mise en place du dispositif alternatif pour compenser le non-déploiement de la force de sécurité auxiliaire recommandée par le Secrétaire général en vue de combattre les infractions dans les zones frontalières et le retrait du Groupe du génie militaire, seul chargé de l'entretien des routes de Dili à la frontière, de même que le départ du Groupe médical militaire.

Ce sont là autant de questions de nature à avoir un impact déterminant sur l'avenir des acquis, sur la consolidation des acquis et sur l'avenir de la jeune nation timoraise. Nous engageons l'ONU à aider les autorités timoraises dans la mobilisation des ressources pour y apporter une solution optimale en adéquation avec les intérêts vitaux et les aspirations légitimes du peuple timorais.

M. Holliday (États-Unis) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent du Rapport de fin de mandat sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) établi par le Secrétaire général (S/2005/310). Nous remercions le Sous-Secrétaire général Annabi de l'exposé qu'il a fait au Conseil. Enfin, nous saluons la présence de l'Ambassadeur Guterres.

La MANUTO a réalisé un travail remarquable. Nous félicitons tous ceux qui y ont contribué. Nous remercions tout particulièrement le Représentant spécial Hasegawa de son rôle moteur et de son engagement personnel. Le peuple et le Gouvernement timorais ont parcouru bien du chemin dans la courte période qui s'est écoulée depuis l'indépendance. Ils font preuve d'un esprit et d'une détermination admirables. Nous voudrions également prendre acte

des remarquables résultats obtenus par la communauté internationale avec cette force de maintien de la paix qui constitue à l'évidence un modèle de réussite.

L'heure est venue à présent d'aider le Timor-Leste à se doter des capacités requises pour assurer son autonomie et son indépendance. Nous sommes pleinement conscients des lourdes tâches qui attendent ce jeune État qu'est le Timor-Leste. Il continuera d'avoir besoin de l'appui concret de ses amis, dont les États-Unis, pendant quelque temps encore. Nous espérons que la nouvelle mission politique au Timor-Leste, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), apportera au pays l'assistance supplémentaire et les compétences dont il a besoin pour continuer d'avancer sur la voie de l'autonomie. Comme nous l'avons déclaré en février dernier, ce passage du maintien de la paix au développement durable constitue une étape décisive dans l'histoire du Timor-Leste.

Nous restons déterminés à faire en sorte que les auteurs des crimes contre l'humanité commis en 1999 répondent de leurs actes. Nous attendons avec grand intérêt le prochain rapport de la Commission d'experts créée par le Secrétaire général pour examiner la poursuite des auteurs de violations graves des droits de l'homme et recommander, si nécessaire, l'adoption de mesures complémentaires. Nous félicitons le Groupe des crimes graves de son travail minutieux et exhaustif et réaffirmons que nous sommes soucieux de voir utilisés à bon escient les précieux éléments de preuve réunis par le Groupe. À ce sujet, il est impératif que l'ONU préserve une copie intégrale des dossiers du Groupe des crimes graves, tel que requis dans la résolution 1599 (2005). Nous saluons la décision prise par le Secrétaire général de maintenir la présence d'une partie du personnel recruté sur le plan international pour veiller à ce que les dossiers du Groupe des crimes graves soient bien copiés.

Dans la mesure où la Commission d'experts n'aura pas fini son rapport avant la liquidation de la MANUTO, prévue pour le 20 mai, nous sommes favorables à la suspension de la liquidation du Groupe des crimes graves le temps que le Conseil de sécurité puisse étudier les recommandations de la Commission d'experts. Nous espérons que le Gouvernement timorais et la MANUTO, ainsi que les partenaires bilatéraux du Timor-Leste, fourniront toutes les ressources nécessaires pour que le personnel archive la totalité des documents du Groupe des crimes graves.

En tant que grand bailleur de fond bilatéral du Timor-Leste, nous dédions en priorité notre assistance au redressement de l'économie locale, à la promotion de l'ouverture des marchés, au renforcement de la démocratie, à l'amélioration du système judiciaire et à la formation des forces de police et de l'armée. Nous espérons que les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Timor-Leste continueront de travailler en partenariat avec le peuple et le Gouvernement timorais en vue de renforcer les institutions et la formation du personnel de sécurité.

Il importe que le Gouvernement timorais assume des responsabilités de plus en plus grandes dans l'avenir de la nation. Nous espérons que, pendant cette dernière année où l'ONU apportera son assistance politique par le biais du BUNUTIL, la Mission parviendra à transférer les compétences nécessaires pour que le Timor-Leste soit plus à même d'assurer sa sécurité, en mettant l'accent sur la police.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) *:* Madame la Présidente, je vous félicite d'avoir convoqué le présent débat sur le Timor-Leste. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Annabi d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général consacré à cette question (S/2005/310). Enfin, je félicite M. Hasegawa de son travail à la tête de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Comme nous l'avons déjà dit en d'autres occasions, nous jugeons extrêmement positive l'expérience de l'ONU au Timor-Leste. Les missions des Nations Unies qui y ont été successivement déployées au cours des cinq dernières années ont grandement aidé le Timor-Leste à accéder à l'indépendance et à consolider ses institutions. Bien sûr, rien de cela n'aurait été possible sans la détermination de la population et des autorités timoraises de consolider la démocratie et la stabilité en si peu de temps. Le Président Gusmão, le Premier Ministre Alkatiri, le Ministre Ramos-Horta et d'autres responsables politiques, comme l'Ambassadeur Guterres, méritent tous nos éloges, ainsi que l'ensemble des habitants du pays.

En dépit de ces avancées notables, il est évident que l'assistance de la communauté internationale au Timor-Leste restera nécessaire dans les prochaines années si l'on veut assurer la viabilité des résultats obtenus et enregistrer de nouveaux progrès sur cette

base, tel que détaillé dans le rapport du Secrétaire général. C'est d'ailleurs l'approche retenue par le Conseil de sécurité avec l'adoption de la résolution 1599 (2005), par laquelle a été créé le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste. Nous aurions souhaité que cette résolution prévoie également le déploiement d'un nombre accru de soldats, comme cela avait été recommandé par le Secrétaire général et demandé par le Gouvernement timorais.

Sur ce point et au sujet d'autres aspects de la résolution 1599 (2005), nous approuvons l'analyse du rapport selon laquelle, à partir du 20 mai prochain, il y aura un vide dans certains des domaines actuellement couverts par l'aide internationale. Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait être prêt à intervenir avec rapidité et flexibilité au cas où les circonstances forceraient de nouveau le pays à solliciter l'assistance internationale pour préserver sa sécurité et sa stabilité.

Nous estimons que la signature d'un accord global relatif à la frontière entre le Timor-Leste et l'Indonésie reste une question prioritaire. Le resserrement des relations entre le Timor-Leste et ses voisins, en particulier l'Indonésie, est crucial. La visite que le Président Yudhoyono a effectuée au Timor-Leste au début du mois d'avril constitue une nouvelle avancée dans les relations entre les deux pays. Nous nous félicitons qu'à cette occasion, le Président de l'Indonésie ait réaffirmé la volonté de son pays de régler les questions en suspens entre les deux pays, en particulier la question des réfugiés qui se trouvent à Nusa Tengara et la question de la démarcation des frontières maritime et terrestre entre les deux pays.

Pour ce qui est de la frontière maritime, nous espérons que l'on parviendra également à une solution satisfaisante dans le cadre des négociations entre l'Australie et le Timor-Leste, et que l'utilisation des ressources naturelles de la plate-forme continentale aidera la population du Timor-Leste. Nous ne devons pas oublier que ce pays a l'indice de développement le plus faible d'Asie et qu'il a un besoin urgent des ressources supplémentaires qui pourraient découler de l'exploitation des ressources naturelles de la mer du Timor.

S'agissant de la Commission bilatérale vérité et amitié, résultat d'un accord conclu par les deux parties le 9 mars dernier, nous réitérons l'appui de l'Argentine à toutes les initiatives susceptibles de faire la lumière sur les terribles événements du passé et d'aboutir à une véritable réconciliation entre les peuples, bien que nous sachions qu'il faut du temps pour faire avancer ce processus. Il nous semble aussi que la réconciliation ne doit pas se réaliser au détriment de la justice et dans l'impunité. Nous croyons que la voie de la justice passe par la recherche de la vérité. Nous appuyons les travaux de la Commission d'experts nommée par le Secrétaire général, et nous espérons qu'elle pourra approfondir sa tâche grâce à la relation fructueuse qu'elle établira avec la nouvelle Commission bilatérale vérité et amitié.

Pour terminer, je tiens à réitérer le ferme appui de l'Argentine au Timor-Leste dans le cadre du processus de consolidation de ses institutions, et aux efforts que déploie ce pays pour édifier une société démocratique et promouvoir un développement économique et social durable. Bien qu'à notre avis, il incombe principalement au peuple et aux dirigeants du Timor-Leste de réaliser ces objectifs, la communauté internationale a également un rôle important à jouer. C'est pourquoi nous sommes favorables au maintien d'une présence substantielle des Nations Unies au Timor-Leste le temps qu'il faudra. Nous nous engageons à continuer à envisager d'autres options au cas où des dangers menaceraient les progrès importants réalisés à ce jour.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais également remercier M. Hédi Annabi de son exposé détaillé, ainsi que de sa présentation du rapport de fin de mandat du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2005/310). Je souhaiterais rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, et à tout le personnel de la MANUTO pour le travail remarquable accompli durant le mandat de la Mission.

Ces derniers mois, grâce aux efforts du Gouvernement et du peuple timorais et à la précieuse assistance de la MANUTO, le Timor-Leste a continué de faire des progrès dans différents domaines. Nous avons ainsi noté avec satisfaction les réalisations et avancées enregistrées lors de la phase de consolidation finale, et qu'illustrent abondamment les élections locales réussies et le renforcement considérable des institutions publiques du pays.

Nous saluons également la qualité des relations bilatérales entre l'Indonésie et le Timor-Leste, qui ont connu une véritable embellie ces derniers mois, grâce aux initiatives prises au plus haut niveau par les

Présidents Gusmão et Yudhoyono. Nous nous réjouissons de cette évolution positive dans les relations entre les deux pays et les félicitons de la décision de créer une Commission vérité et amitié ainsi que de la signature de l'Accord qui couvre 96 % de la frontière terrestre. Nous encourageons les deux gouvernements à poursuivre le règlement de la question des frontières ainsi que d'autres questions bilatérales en suspens.

Nous sommes heureux également des progrès constatés dans les négociations entre le Timor-Leste et l'Australie concernant les gisements pétroliers offshore, dont l'exploitation pourrait grandement aider le développement économique du Timor-Leste.

Ceci étant, les progrès réalisés par les Timorais ont besoin d'être consolidés, et une aide est nécessaire dans certains secteurs clefs tels que la justice, les droits de l'homme et l'appui à la police et à d'autres services publics. Le mandat de la MANUTO prenant fin le 20 mai, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) établi par la résolution 1599 (2005) permettra de poursuivre l'aide de l'ONU en ce qui concerne le renforcement des capacités des institutions et le développement de l'état de droit. Le Timor aura encore besoin de l'appui financier de la communauté internationale ainsi que des donateurs multilatéraux et bilatéraux afin de pouvoir réaliser les objectifs de son plan de développement national et d'assurer la stabilité à long terme.

Nous sommes confiants que le peuple et les dirigeants timorais réussiront dans leur entreprise d'édification nationale et dans le redressement économique de leur pays.

M. Johnston (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) *:* Je m'associe à tous ceux qui ont remercié le Sous-Secrétaire général de son exposé, ainsi que le Secrétaire général pour son rapport de fin de mandat (S/2005/310) sur cet important succès de l'ONU.

Comme d'autres collègue de l'Union européenne, je tiens à dire que le Royaume-Uni souscrit pleinement à la déclaration que le représentant du Luxembourg fera tout à l'heure au nom de la présidence de l'Union européenne.

Comme ce débat sur le Timor-Leste sera le dernier à avoir lieu durant le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), je souhaite m'associer à tous ceux qui ont rendu hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, à son prédécesseur, M. Kamalesh Sharma, et à tout le personnel de la MANUTO pour l'excellent travail qu'ils ont accompli, et pour l'aide qu'ils ont fournie au peuple du timorais et à la communauté internationale ces dernières années.

Avec la mise en place du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), les activités de l'ONU entrent dans une nouvelle phase. L'Organisation sera désormais en mesure de focaliser et concentrer ses efforts sur des domaines où le peuple du Timor-Leste a encore besoin d'une aide ciblée. Nous attendons avec intérêt, pendant l'année que durera le mandat, de nouveaux progrès sur la voie de l'autosuffisance, grâce, en particulier, aux activités de formation et d'encadrement.

Compte tenu de l'importance de la question de la frontière, nous nous félicitons de ce que la formation du Groupe des gardes frontière soit une priorité du mandat du BUNUTIL. Nous sommes heureux d'apprendre que l'assistance fournie par les conseillers militaires et les conseillers de police au Groupe des gardes frontière fera l'objet d'une coordination étroite, et nous espérons que la tâche des conseillers de police sera également coordonnée avec les activités de tous les donateurs actifs dans le domaine du développement et de la formation de la police.

Pour ce qui est de la frontière, et d'une manière générale pour ce qui est du Timor-Leste, nous voudrions souligner – comme d'autres l'ont fait – l'importance continue des engagements bilatéraux pris par la communauté internationale en vue de renforcer l'assistance multilatérale de l'ONU.

S'agissant des crimes graves, nous attendons avec intérêt le prochain rapport de la Commission d'experts du Secrétaire général, et nous sommes heureux d'apprendre que l'Indonésie a désormais accepté de délivrer des visas aux membres de la Commission pour qu'ils puissent se rendre à Jakarta. Nous nous félicitons de ce que des mesures soient prises pour protéger le savoir institutionnel du processus concernant les crimes graves, et nous appuyons les observations émises par le Secrétaire général sur la nécessité de respecter les engagements de confidentialité donnés aux témoins dans le cadre de ce processus. Bien entendu, comme d'autres l'ont déjà dit, il est indispensable que le personnel de base du Groupe des crimes graves soit maintenu en poste pour poursuivre

la tâche cruciale consistant à protéger et à préserver l'information aussi longtemps que cela sera nécessaire.

Enfin, nous remercions et nous félicitons les Timorais eux-mêmes qui ont tant accompli ces dernières années. Le rapport du Secrétaire général met au jour la gamme d'acteurs de l'ONU qui appuient leurs efforts au Timor-Leste, mais le peuple lui-même mérite nos remerciements pour la contribution qu'il apporte à cette évolution importante.

M. Valle (Brésil) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général, Hédi Annabi, de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2005/310), qui sont très prometteuses.

D'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du mandat de la MANUTO au cours des dernières années. En ce qui concerne les conditions de sécurité, la situation est calme et stable, même s'il est toujours possible que des incidents se produisent, auquel cas, il faudra agir en conséquence. Toutefois, une nouvelle phase commence de fait à partir du 20 mai s'agissant des engagements de l'ONU à l'égard des aspirations timoraises à la création d'un État fonctionnel, viable et démocratique.

L'enthousiasme qu'inspire le succès de la présence des Nations Unies ne doit pas nous faire perdre de vue les défis qui restent à relever par le pays. Les fondements de l'État timorais sont d'ores et déjà mis en place. Toutefois, il reste encore des tâches urgentes à accomplir afin que le pays réunisse les conditions minimales qui s'imposent pour réussir sa transition et pouvoir exercer pleinement sa souveraineté. Le Timor-Leste est un pays enlisé dans la pauvreté, qui a besoin d'urgence d'une aide internationale tant en matière socioéconomique que sur les plans politique et de la sécurité. Une coopération et un appui d'ensemble sont encore nécessaires dans un vaste éventail de domaines critiques. Les responsabilités de la communauté internationale dans le pays ne sont nullement arrivées à leur terme et mon pays est prêt, quant à lui, à apporter sa propre contribution, dans le cadre du renforcement de sa coopération bilatérale avec le Gouvernement timorais.

Le Timor-Leste a besoin d'opérer une transition sans heurts vers la phase où il sera capable de maintenir lui-même la stabilité et la sécurité sur son territoire ainsi que d'assurer la continuité du renforcement de ses institutions nationales et de son administration publique. Les progrès accomplis jusqu'à présent ne doivent pas être mis en péril. Le Brésil salue et appuie pleinement, à cet égard, la création du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), qui va prendre le relais de la MANUTO.

Les difficultés liées à la transition à la phase postconflit au Timor-Leste et aux préparatifs d'un redressement du pays et de la mise en œuvre de mesures de consolidation de la paix, dont la mise en place de stratégies de développement, mettront l'ONU et la communauté internationale à l'épreuve. Nous voulons croire que la stabilité perdurera maintenue dans le pays avec l'évolution du processus démocratique et l'intensification des efforts de réconciliation.

Nous nous félicitons également de la signature par les Ministres des affaires étrangères du Timor-Leste et de l'Indonésie, le 8 mai, de l'accord provisoire sur la frontière, ainsi que de la mise en place de la Commission vérité et amitié, le 9 mars, par les Présidents Gusmão et Yudhoyono et le Premier Ministre, M. Alkatiri.

Le Brésil se félicite de la tenue, au mois de mars dernier, des élections locales dans les districts orientaux qui augure bien de l'avenir du multipartisme au Timor-Leste. La gestion habile qui a été faite des problèmes liés à l'éducation religieuse dans les programmes scolaires est une preuve de la maturité et de la capacité prometteuse du Gouvernement timorais de régler de façon pacifique des questions potentiellement conflictuelles.

Nous reconnaissons le rôle important que sont appelées à jouer les institutions humanitaires et de développement des Nations Unies et la communauté des donateurs, en particulier les pays voisins, comme l'Australie, l'Indonésie, la Nouvelle-Zélande et les petits États insulaires membres du groupe des États du Pacifique, en cette nouvelle phase. À notre avis, une assistance au développement à long terme du Timor-Leste est le meilleur moyen de veiller à ce que la violence ne ressurgisse à l'avenir. Le Brésil se félicite, en particulier, des efforts déployés par les Gouvernements indonésien et australien pour résoudre les questions en suspens et renforcer les liens bilatéraux avec le Timor-Leste, fondés sur l'amitié et le respect. Citons, notamment, la délimitation de leurs frontières et la conclusion d'accords mutuellement

bénéfiques concernant le partage des ressources naturelles communes.

Il n'est pas nécessaire de maintenir une présence illimitée de l'ONU au Timor-Leste. Cependant, nous estimons qu'il convient de procéder pas à pas dans le retrait de ce pays. À cet égard, il est plus que jamais nécessaire de disposer de programmes générateurs de revenus permettant de réduire au minimum les effets néfastes éventuels d'une réduction des effectifs et des dépenses des Nations Unies. Il est essentiel de maintenir le niveau de services publics actuel après la fin du mandat de la MANUTO. Des pas de géants ont été franchis dans la « timorisation » de l'administration publique et des progrès importants ont été enregistrés dans le renforcement des capacités des institutions publiques timoraises au cours de la phase de consolidation, mais il est absolument essentiel pour l'avenir du pays de renforcer l'état de droit, dont le système judiciaire et les institutions chargées de l'application des lois, en particulier la police. C'est une condition nécessaire pour garantir le respect des droits de l'homme, mais également pour asseoir solidement un système économique sain. En dépit de l'amélioration des relations entre les forces armées indonésiennes et le Groupe timorais des gardes frontière, il est urgent de mettre en place un mécanisme efficace de gestion des frontières pour remplacer le dispositif de liaison militaire qui prend fin le 30 juin 2005.

Dans le domaine de la justice pénale, le Timor-Leste doit toujours faire face à une grave pénurie de personnel spécialisé. Nous insistons sur la nécessité de mener à bien le plus rapidement possible les activités en attente du Groupe des crimes graves en mettant la dernière main au processus de transfert aux autorités timoraises des documents pertinents relatifs à ces crimes graves. Il importe également de faire face aux autres problèmes juridiques susceptibles d'empêcher le redressement économique et le développement du pays, et en particulier à la nécessité de mettre en place une législation claire et stable dans différents domaines.

Nous ne pouvons nous reposer uniquement sur les contributions volontaires. Il est nécessaire d'obtenir une source de financement prévisible, comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général dans son rapport. Nous en appelons aux donateurs pour qu'ils décaissent le plus vite possible tous les fonds promis. Il est temps de protéger les investissements considérables que nous avons tous consentis. À cet égard, le facteur essentiel qui doit nous guider dans le renouvellement du mandat du BUNUTIL à l'avenir doit être la capacité du Gouvernement timorais de s'acquitter de ses devoirs d'État.

Je saisis également cette occasion pour féliciter, une fois de plus, le Représentant spécial du Secrétaire général, Sukehiro Hasegawa, ainsi que son équipe de collaborateurs civils et militaires, de leur travail remarquable et de leur professionnalisme. Nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité et les autres organes des Nations Unies continueront de faire du Timor-Leste une de leurs plus hautes priorités.

M. Smirnov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous savons gré au Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de sa présentation du rapport et de son exposé.

La Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) a conclu ses travaux le 20 mai, sur un succès remarquable. On ne saurait trop insister sur la contribution qu'elle a apportée à la mise en place et au développement des principales institutions publiques du Timor-Leste. Grâce, en grande partie, aux efforts inlassables des soldats de la paix des Nations Unies et de leurs conseillers civils et de police, les capacités du Gouvernement timorais et de ses institutions administratives, et de ses forces armées et de police se sont accrues considérablement et de nombreuses tâches d'administration publique peuvent désormais être gérées indépendamment par le Timor-Leste.

Nous adressons nos sincères remerciements à la Mission des Nations Unies, avec à sa tête le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, ainsi que tout son personnel, actuel et passé, pour l'excellent travail réalisé.

En dépit des efforts intensifs consentis conjointement par les Timorais, l'ONU et les autres partenaires internationaux, le Timor-Leste a toujours besoin d'une aide extérieure multidimensionnelle pour sa sécurité, sa stabilité et son développement. C'est précisément pour cette raison que le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1599 (2005) autorisant la mise en place d'une mission politique spéciale des Nations Unies au Timor-Leste. Nous comptons sur le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, au cours des 12 prochains mois, pour s'acquitter avec succès des tâches confiées et aider à l'édification de cette jeune nation. À cet égard, le

système des Nations Unies, de concert avec les organes internationaux spécialisés, devra continuer de fournir une aide aux Timorais afin d'assurer le développement durable du pays.

Pour assurer une stabilité durable dans le pays, il importe que le Timor-Leste maintienne des relations de bon voisinage avec les pays de la région, et avant tout avec ses voisins immédiats, dans l'intérêt de tous. Nous saluons l'amélioration progressive des relations entre Timorais et Indonésiens. Nous espérons que la Commission bilatérale vérité et amitié, qui commencera bientôt ses travaux, permettra aux deux États de continuer d'élargir leur coopération et de résoudre rapidement les questions encore en suspens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentante du Danemark.

Je voudrais moi aussi remercier le Sous-Secrétaire général de son exposé et, par l'entremise de M. Annabi, je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et tout le personnel de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) de leur excellent travail. L'Organisation des Nations Unies a contribué de manière significative aux progrès enregistrés au Timor-Leste au cours des cinq dernières années; et nous appuyons pleinement la poursuite des activités de l'ONU dans ce pays.

Le Danemark s'associe à la déclaration que le représentant du Luxembourg fera sous peu au nom de l'Union européenne.

Mon gouvernement se félicite de l'évolution positive de la situation politique au Timor-leste. Les récents événements montrent que la démocratie au Timor-Leste reste fragile quoique dynamique et opérationnelle. Des progrès notables ont été enregistrés dans le domaine électoral avec la tenue d'élections locales et ils ressortent également de la confirmation par le Parlement national du poste de premier Provedor, ou médiateur, du Timor-Leste pour les droits de l'homme et la justice.

En outre, nous nous félicitons de la récente visite au Timor-Leste du Président de l'Indonésie et de la signature qui s'en est suivie d'un Accord provisoire sur la frontière entre leurs pays par les deux Ministres des affaires étrangères. Il faut poursuivre les efforts visant à résoudre toutes les questions en suspens et à continuer d'améliorer et de renforcer les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie.

Mon gouvernement est préoccupé devant l'absence de progrès dans la lutte contre l'impunité. La question des crimes graves commis au Timor-Leste en 1999 est préoccupante non seulement pour les deux pays, mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. La lutte contre l'impunité revêt une importance majeure pour le peuple timorais et pour le développement du pays. Les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice.

À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la récente visite au Timor-Leste de la Commission d'experts créée par le Secrétaire général et celle qu'elle devrait faire en Indonésie. Nous demandons instamment aux deux parties de coopérer pleinement avec la Commission d'experts et attendons avec intérêt son rapport.

Avec l'achèvement du mandat de la MANUTO et la création du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), l'aide internationale se porte à présent sur la consolidation de la paix et le développement au Timor-Leste. Mon gouvernement appuie une approche fondée sur la prise en main nationale qui permettra de mettre à la barre le peuple timorais. Nous nous félicitons donc de ce que le nombre des conseillers internationaux de l'ONU diminuera dans les mois à venir pour céder la place aux Timorais afin qu'ils affirment leur autorité. Nous demandons instamment à l'ONU d'assurer une transition sans heurts de la MANUTO à la BUNUTIL.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Australie; à qui je donne la parole.

M. Tesch (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance. Je voudrais également m'associer aux autres orateurs pour remercier M. Annabi de l'exposé complet qu'il a fait au Conseil sur le rapport de fin de mandat sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) établi par le Secrétaire général (S/2005/310).

Comme cela est souligné dans le rapport, le Timor-Leste a parcouru un long chemin en partant d'un niveau très bas depuis son accession à l'indépendance il y a trois ans. Beaucoup a été réalisé pour mettre en

place les institutions nécessaires et développer les talents permettant au Timor-Leste de s'engager sur la voie de l'autosuffisance. La fin réussie, dans quelques jours le 20 mais 2005, du mandat de maintien de la paix de la MANUTO témoigne des progrès réalisés et annonce une phase nouvelle dans le développement du Timor-Leste en tant que nation démocratique et pacifique.

L'Australie félicite le Timor-Leste pour les remarquables progrès qu'il a réalisés. Il ne fait aucun doute que l'ONU, en partenariat avec la communauté des donateurs, a joué un rôle clef dans le rétablissement de la sécurité et de la stabilité au Timor-Leste. L'intervention de l'ONU au Timor-leste constituera une étude de cas sur la façon dont l'Organisation peut travailler et changer la donne. L'ONU devrait être fière des efforts consentis au Timor-Leste et nous, comme d'autres, reconnaissons volontiers et avec gratitude le mérite de tous ceux qui ont contribué à ce succès. Toutefois, le mérite doit aussi être attribué pour une large part au peuple timorais et à leurs dirigeants pour la détermination et l'ardeur au travail dont ils ont fait preuve dans la consolidation de leurs acquis ces cinq dernières années. Le concours et la bonne volonté du peuple indonésien et de son gouvernement ont également grandement contribué à cela. Nous tenons aussi à rendre hommage aux efforts des Gouvernements timorais et indonésien qui ont développé des relations fructueuses et adopté une démarche concertée pour régler les questions se rapportant à la gestion de la frontière.

L'Australie a été en première ligne des efforts internationaux visant à appuyer la transition du Timor-Leste vers un État indépendant et sûr. Nous avons assuré la coordination et la direction de la Force internationale au Timor oriental, mission initiale et composée de plusieurs pays, dans le but de rétablir la loi et l'ordre en 1999. Nous avons prêté notre concours et contribué à toutes les missions qui se sont succédées depuis l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental à la MANUTO, et nous continuons d'être l'un des principaux donateurs bilatéraux du Timor-leste, avec une aide de 400 millions de dollars depuis 1999. Mais il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire pour aider le Timor-Leste sur la voie de l'autosuffisance. L'Australie se félicite donc de la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité autorisant une mission politique spéciale, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), pour prendre la relève de la MANUTO. Le BUNUTIL jouera un rôle important en poursuivant le transfert des compétences aux institutions de la MANUTO. En particulier, il faudra poursuivre l'appui nécessaire pour renforcer la police, les forces de sécurité et les systèmes juridique et judiciaire du Timor-Leste. Ce n'est que par des améliorations dans les domaines critiques que le Timor-Leste pourra atteindre ses objectifs de développement à long terme.

Alors que nous marquons la fin du mandat de la MANUTO, il convient de méditer sur la contribution importante que l'ONU a apportée au Timor-Leste et sur les progrès que le Timor-Leste a réalisés. Mais nous ne devrions pas ignorer que le processus d'édification de la nation est incomplet. L'ONU et la communauté internationale doivent rester engagées au Timor-Leste sur le long terme. L'Australie, pour sa part, continuera sa longue tradition de soutien au Timor-Leste afin d'assurer sa transition vers un État sûr et autonome. En tant que voisin et ami, on peut nous faire confiance pour poursuivre cet effort.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg.

M. Hoscheit (Luxembourg) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents; la Turquie et la Croatie, pays candidats; l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-Monténégro, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne se réjouit de l'occasion qui lui est donnée aujourd'hui de formuler des observations sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), quatre jours avant la fin de son mandat, et elle remercie M. Annabi du rapport qu'il vient de présenter. L'Union s'en réjouit tout particulièrement, parce que nous sommes convaincus que, depuis la création de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) en 1999, les Nations Unies ont beaucoup accompli pour accompagner le peuple timorais sur le chemin de la paix, de l'indépendance et du développement. La réunion d'aujourd'hui est l'occasion de se souvenir de tous ceux qui ont perdu la vie en apportant la paix et la liberté à d'autres, et de rendre hommage au dévouement et au professionnalisme de l'Administration transitoire des Nations Unies au

Timor-Leste, ainsi qu'au rôle moteur que joua feu Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général, dans l'assistance au peuple du Timor-Leste tout au long de la transition de ce pays vers l'indépendance.

Nous rendons également hommage à l'ensemble du personnel de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Leste pour la contribution inestimable qu'il a apportée, au cours des trois dernières années, en vue de garantir une transition sans heurts d'une optique de maintien de la paix à une démarche visant au développement durable au Timor-Leste, sous la direction compétente des Représentants spéciaux du Secrétaire général, M. Kamalesh Sharma et M. Sukehiro Hasegawa.

Dans sa dernière déclaration en février (voir S/PV.5132), l'Union européenne avait préconisé le maintien d'une présence adéquate des Nations Unies au Timor-Leste au-delà de l'expiration du mandat de la MANUTO. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1599 (2005), qui prévoit l'établissement d'une mission politique spéciale de relais pour une période d'un an, chargée notamment d'appuyer la mise en place des institutions d'État essentielles par le biais d'une formation et de conseils techniques spécialisés, et de promouvoir l'état de droit, la gouvernance démocratique et les droits de l'homme. En remplissant son mandat, cette mission assistera les Timorais dans leurs efforts continus en vue d'aboutir à une croissance autonome durable. L'assistance internationale devrait compléter les efforts du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) destinés à soutenir l'administration publique au Timor-Leste.

La séance d'aujourd'hui est également l'occasion de procéder à un examen de la situation politique générale au Timor-Leste, trois ans après son indépendance. Bien entendu, l'évaluation de l'Union européenne n'a pas changé substantiellement depuis fin février, lorsque j'ai eu pour la dernière fois l'occasion de m'exprimer dans cette enceinte à propos du Timor-Leste. La plus grande partie de notre message reste la même : si des progrès tangibles ont été accomplis dans de nombreux domaines, des problèmes restent à résoudre dans d'autres, et il demeure essentiel que se poursuive l'assistance internationale. Dans ce contexte, la mise en œuvre de projets à impact rapide reste prioritaire.

L'Union européenne se félicite du déroulement pacifique des élections locales dans trois districts supplémentaires ainsi que des progrès accomplis en vue de consolider le cadre juridique au Timor-Leste. Les efforts pour renforcer le système judiciaire doivent se poursuivre, afin de garantir à tous les citoyens un accès réel à la justice ainsi que le respect d'une procédure légale. La récente visite du Président indonésien au Timor-Leste montre que les relations entre les deux voisins continuent de se renforcer.

Nous demeurons toutefois préoccupés par l'absence de progrès enregistrés dans la lutte contre l'impunité. Les responsables des violations graves des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999 doivent répondre de leurs crimes, conformément aux résolutions 1573 (2004) et 1599 (2005) du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, l'Union européenne exhorte toutes les parties à coopérer pleinement avec la Commission d'experts du Secrétaire général, mandatée pour examiner les processus judiciaires dans les deux pays. Nous attendons avec intérêt le rapport et les recommandations de la Commission proposant les moyens de traiter cette question, y compris de quelle façon son examen pourra assister la Commission vérité et amitié qui vient d'être mise en place par l'Indonésie et le Timor-Leste. Nous espérons que les deux Commissions pourront travailler ensemble pour que justice soit faite.

L'Union européenne salue le fait que la situation globale en matière de sécurité au Timor-Leste est restée généralement calme et stable, tout en reconnaissant la nécessité pour la communauté internationale de rester vigilante à cet égard.

Depuis 1999, l'Union européenne et ses États membres ont apporté une aide essentielle au Timor-Leste, consacrant près de 700 millions d'euros à son développement. Cela représente la moitié de l'aide extérieure que le pays a reçue. Le soutien assuré par l'Union européenne couvre tous les secteurs et, dans un proche avenir, en tant que nouvel État Afrique Caraïbes Pacifique (ACP), le Timor-Leste bénéficiera également du concours du Fonds européen de développement, qui soutient les signataires de l'Accord de coopération UE-ACP.

J'aimerais conclure en saluant les efforts déployés par le Gouvernement du Timor-Leste, ainsi que la détermination de la population timoraise de construire un État viable, juste et démocratique.

L'Union européenne est résolue à demeurer un partenaire fiable en aidant le Timor-Leste à parvenir à une stabilité à long terme et un à développement économique durable, en étroite coordination avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et d'avoir convoqué ce débat public. Avant de poursuivre, qu'il me soit également permis de remercier le Secrétaire général de son rapport contenu dans le document S/2005/310.

Ma délégation tient également à remercier le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, pour son exposé complet, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor oriental, M. Sukehiro Hasegawa, pour son dévouement et son rôle directeur dans l'exécution du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) depuis l'an dernier. Nous le remercions de l'avoir mené à bon terme.

L'Indonésie apprécie les travaux que la MANUTO a accomplis ces deux dernières années, notamment en aidant à fournir à la jeune nation l'aide dont elle a besoin pour réaliser les objectifs de stabilité politique, de sécurité et d'autonomie. Nous avons toujours insisté sur le fait que le mandat de la MANUTO visait à contribuer de façon considérable aux efforts visant à guider le Timor-Leste vers l'autonomie et l'autosuffisance. Les structures administratives de base essentielles à la viabilité et à la stabilité politique du Timor-Leste fonctionnent bien à présent, et nous sommes heureux que pour l'essentiel, les principaux objectifs du mandat de la MANUTO aient été atteints.

Les progrès accomplis par le Gouvernement et le peuple timorais, sous la direction de leurs dirigeants tournés vers l'avenir, dans l'édification de leur propre pays en si peu de temps après avoir acquis la pleine souveraineté en mai 2002 sont remarquables. Ce nouvel État est devenu une nation pacifique, politiquement dynamique et stable. Il continue également à réaliser des progrès en matière de développement économique et social, de l'ordre public et de consolidation de la démocratie. Toutefois, les défis qui l'attendent sont énormes. Le pays affiche encore les niveaux les plus bas d'Asie en termes de développement humain, et il faudra poursuivre les efforts pour renforcer sa capacité nationale à consolider la stabilité politique, renforcer le tissu de l'harmonie sociale et permettre un développement économique durable. Bien que la MANUTO soit parvenue, conformément à son mandat, à aider les Timorais à parvenir à l'autonomie, l'aide internationale est encore nécessaire.

À cet égard, ma délégation est heureuse de noter que le Conseil de sécurité a créé une mission politique spéciale, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), pour une période d'un an. Cette mission aura entre autres objectifs le développement des institutions politiques essentielles, la mise sur pied de la police et du Groupe des gardes frontière et la formation de leurs effectifs. Nous espérons que le BUNUTIL renforcera la phase de consolidation que la MANUTO a lancée il y a un an et que, pendant son mandat de un an, il s'emploiera à organiser la transition sans heurt vers une logique d'aide au développement prévu par le Conseil dans sa résolution 1599 (2005).

Le BUNUTIL a une mission très importante. Afin d'en assurer le succès, et dans l'intérêt du Gouvernement et du peuple timorais, le BUNUTIL devrait pouvoir fournir l'assistance requise de façon efficace. Cela est particulièrement important maintenant que le Timor-Leste construit et consolide des structures étatiques efficaces, qui sont essentielles pour la démocratie et le développement. Il est également fondamental pour cette mission qu'elle reconnaisse, dans tous les aspects de ses travaux, l'importance qu'il y a à ce que les Timorais aient le sentiment d'être maîtres du processus et d'être parties prenantes. L'Indonésie appuierait chaleureusement cette démarche et ferait tout ce qui est en son pouvoir, en tant que voisin ami, pour fournir toute l'assistance requise. À cet égard, qu'il me soit permis de dire que la formation que nous fournirons à 100 agents de police timorais, qui sont déjà en Indonésie, va bientôt commencer.

Comme le Conseil le sait bien, l'Indonésie et le Timor-Leste ont toujours entretenu d'excellentes relations bilatérales, marquées par des échanges de visites aux niveaux les plus élevés, une coopération approfondie dans de nombreux domaines et des progrès dans le règlement de questions non encore réglées. À la suite de la déclaration conjointe publiée par les

dirigeants des deux pays à Bali, le 14 décembre 2004, par laquelle ceux-ci ont affirmé leur désir et leur volonté de renforcer les relations stables et mutuellement bénéfiques entre les deux pays, les dirigeants des deux pays continuent d'échanger des visites. La dernière en date a été la visite du Président Yudhoyono à Dili, le mois dernier. Cette visite a jeté des bases plus solides pour des relations bilatérales et a contribué à la réconciliation entre les peuples des deux pays.

À cet égard, nous signalons que la coopération bilatérale non seulement s'est approfondie, mais s'est également étendue. La Commission conjointe au niveau des Ministres des affaires étrangères demeure essentielle dans le renforcement de la coopération bilatérale dans les domaines économique, social, culturel, de la sécurité et de l'éducation. Ses organes subsidiaires, qui traitent de toute une panoplie de questions liées à la coopération, sont actifs tout au long de l'année, et leurs travaux sont passés en revue à la réunion annuelle de la Commission. Je souhaiterais également mentionner que le mois dernier le Président Xanana Gusmão du Timor-Leste a été invité au Sommet Asie-Afrique et il est venu, plaçant, ce faisant, le Timor-Leste dans un contexte de coopération internationale plus large.

Je voudrais maintenant aborder la question de la Commission vérité et amitié. En tant qu'effort conjoint de la part des Gouvernements indonésien et timorais visant à régler des questions relatives à notre passé commun, en particulier celle des violations des droits de l'homme signalées en 1999, nous sommes convaincus qu'il est de notre responsabilité et qu'il nous appartient à nous seuls de traiter cette période de notre histoire d'une manière qui conviendra aux peuples des deux nations. Nous continuons à penser que la Commission vérité et amitié est le meilleur mécanisme pour apporter une solution acceptable pour panser les blessures et se libérer du fardeau du passé afin de poursuivre la promotion des relations bilatérales et de l'amitié entre nos peuples.

Les attributions de la Commission vérité et amitié ont été annoncés dans une déclaration conjointe par les Présidents des deux pays le 9 mars 2005, et de nombreuses parties prenantes dans les deux pays, y compris les parlements, ont été consultées. La Commission vérité et amitié jouit du soutien d'une large frange de la population et répond aux exigences nationales et aux dispositions constitutionnelles de chacun de nos pays. Le recrutement de ses membres sera achevé très prochainement. Ce processus est mis en œuvre avec beaucoup de précaution de manière à ce que seuls les candidats jouissant d'une grande crédibilité et répondant aux critères exigés puissent devenir membres.

À cet égard, mon gouvernement est aussi conscient que la résolution 1599 (2005) adoptée par le Conseil de sécurité le mois dernier priait la Commission d'experts du Secrétaire général d'explorer toutes les manières d'aider les travaux de la Commission vérité et amitié. Preuve de la coopération de mon gouvernement, en particulier en ce qui concerne l'appui aux travaux de la Commission d'experts à cet égard, mon gouvernement a invité les membres de la Commission d'experts à se rendre en Indonésie du 18 au 20 mai. Nous attendons avec intérêt les contributions positives qu'apportera la Commission d'experts aux travaux de la Commission vérité et amitié en vue de clore le chapitre sur cette question non résolue.

Je souhaiterais également dire quelques mots au sujet de la question de la frontière. Comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général (S/2005/310) et dans les déclarations d'autres collègues, au cours de la visite du Président Yudhoyono au Timor-Leste le mois dernier, les Ministres des affaires étrangères des deux nations ont signé l'Accord provisoire sur la frontière. L'Accord crée une frontière provisoire couvrant environ 96 % de la frontière terrestre et est entré en vigueur le 8 mai 2005. En ce qui concerne les 4 % restants qui se trouvent le long de la frontière de l'enclave d'Oecussi, le Sous-Comité technique a poursuivi la tenue de réunions et s'est à nouveau rencontré ce mois-ci suite à la signature de l'Accord. Le mois prochain commencera le bornage des sections qui ont fait l'objet d'un accord.

Je voudrais souligner que l'accord sur la majeure partie de la frontière terrestre par les deux parties aidera considérablement à la gestion de la frontière et facilitera la coopération dans le domaine de la sécurité frontalière. Par conséquent, les deux pays sont maintenant mieux placés pour traiter de toutes les questions relatives à la frontière dans un cadre bilatéral.

Pour terminer, je voudrais dire que je suis confiant que, grâce à la coopération et à l'aide de la communauté internationale, tant dans un cadre bilatéral

que multilatéral, le Timor-Leste deviendra rapidement autonome.

M. Mohd Radzi (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport de fin de mandat sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2005/310) et des préparatifs liés à l'exécution du mandat confié au Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), dont la création a été autorisée par la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité pour une période d'un an, prenant fin le 20 mai 2006.

Ma délégation remercie également M. Hédi Annabi, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, pour la présentation claire de son rapport plus tôt cet après-midi. Nous félicitons le Représentant spécial Hasegawa et les membres des composantes civile, militaire et de police de la MANUTO pour leur dévouement et pour leur contribution précieuse au processus d'édification de la nation au Timor-Leste. La Malaisie tire une fierté toute particulière du fait que nous avons été en mesure de contribuer activement à la MANUTO par la nomination d'un malaisien au poste de commandant de la Force et par la fourniture de personnel militaire et de police, entre autres, pour servir sous le drapeau de l'Organisation des Nations Unies au Timor-Leste.

La Malaisie a pleinement conscience des rôles importants joués par la MANUTO en matière de sécurité et pour aider le pays à avancer sur la voie du progrès et du développement. Il faut reconnaître que les contributions de la MANUTO dans le développement des institutions politiques, économiques, sociales, juridiques et judiciaires au Timor-Leste ont été considérables. En particulier, la Mission a joué un rôle essentiel en aidant au renforcement des capacités des institutions de l'État timorais au cours de la phase de consolidation de la MANUTO. Ces progrès n'auraient pas été obtenus sans la détermination, la résolution et l'engagement sans réserve des dirigeants du pays et l'appui du peuple timorais en général, ni sans l'aide et la coopération soutenues de la communauté internationale.

Nous rappelons que le précédent rapport du Secrétaire général (S/2005/99) indiquait que l'aide internationale serait nécessaire au-delà de l'expiration du mandat de la MANUTO le 20 mai 2005 pour veiller à ce que les fondations d'un État viable soient fermement posées. Nous partageons l'avis selon lequel il reste encore beaucoup à faire. Par conséquent, nous demandons instamment que l'on continue à fournir de l'aide au Gouvernement timorais pour renforcer les acquis remarquables obtenus jusqu'à présent et pour permettre à cette jeune nation de consolider ses progrès. L'expiration du mandat de la MANUTO ouvrant un nouveau chapitre dans l'édification nationale du Timor-Leste, la Malaisie salue la décision du Conseil de rester engagé en maintenant une présence opérationnelle sur le terrain tout au long du mandat du BUNUTIL, jusqu'au 20 mai 2006.

Ma délégation signale que même s'il est possible que le BUNUTIL ne soit pas en mesure d'obtenir toutes les ressources suggérées par le Secrétaire général dans son rapport précédent, nous partageons son optimisme, à savoir que le BUNUTIL sera néanmoins capable d'apporter son aide dans les domaines clefs – notamment le judiciaire, l'administration publique, l'application des lois, la sécurité et la stabilité du Timor-Leste, grâce à la coopération et à la contribution généreuses de la communauté internationale.

À cet égard, nous devons tous prendre sérieusement en compte l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle cherche d'autres moyens pour satisfaire aux exigences critiques qui resteront à remplir suite au retrait de la MANUTO. En consolidant les acquis obtenus jusqu'à présent, il est essentiel que la transition de la phase des opérations de maintien de la paix pour le règlement d'un conflit à la phase suivante de développement se déroule avec la coopération et la contribution de tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux. À cet égard, la Malaisie demeure déterminée à faire tout son possible dans la mesure de ses capacités modestes pour aider plus avant le Timor-Leste dans son entreprise d'édification de la nation, y compris par la poursuite de son assistance technique bilatérale.

Enfin, je tiens à souligner qu'il incombe à la communauté internationale de continuer à apporter son assistance indispensable pour que le BUNUTIL soit un succès, au moment où il entreprend une mission de suivi d'un an, prenant fin le 20 mai 2006. Dans son action qui consiste principalement à transférer les compétences et le savoir pour renforcer les capacités des institutions publiques au Timor-Leste, il y aura des domaines dans lesquels la communauté internationale pourra contribuer au développement et au renforcement de la primauté du droit, y compris la justice, les droits

de l'homme et l'appui à la police nationale et à d'autres aspects de l'administration publique.

L'aide de la communauté internationale sera également nécessaire dans des domaines autres que ceux couverts par le BUNUTIL, notamment les besoins en matière de sécurité pour promouvoir la stabilité et pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies. La Malaisie est convaincue que, grâce aux efforts du Gouvernement et du peuple timorais et à l'aide de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, le Timor-Leste continuera à progresser dans son entreprise d'édification de la nation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Salgueiro (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son dernier rapport (S/2005/310) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), et le Sous-Secrétaire général Hédi Annabi de son exposé. Je saisis cette occasion pour rendre hommage aux efforts et au dévouement des composantes civile, militaire et de police de la MANUTO, sous la direction du Représentant spécial Hasegawa, et les féliciter de leurs nombreuses réalisations au Timor-Leste.

Le Portugal souscrit à la déclaration faite par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne. Je me contenterai d'ajouter quelques remarques propres au Portugal.

Premièrement, nous nous félicitons du travail important réalisé par la Commission d'experts indépendante chargée par le Secrétaire général d'examiner la poursuite des auteurs de violations graves des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999. Nous attendons avec intérêt ses recommandations définitives.

Nous notons aussi l'évolution positive dans les relations du Timor-Leste avec ses voisins, en particulier la visite hautement symbolique du Président Yudhoyono à Dili au mois d'avril. Nous saluons les progrès accomplis en vue de régler des problèmes aussi essentiels pour les Timorais que la démarcation définitive des frontières terrestre et maritime.

Nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil le 28 avril de la résolution 1599 (2005), qui met en place une mission politique spéciale de relais d'un an au Timor-Leste.

Même si l'environnement en matière de sécurité reste calme et stable, nous estimons qu'il est important que le Conseil de sécurité suive attentivement la situation sur le terrain, en tenant compte du retrait des derniers contingents des Nations Unies.

Le Timor-Leste se trouve à une phase critique de sa démarche de consolidation de la paix. Le rapport du Secrétaire général présente un certain nombre de domaines dans lesquels une assistance internationale reste clairement nécessaire. Le renforcement des capacités de la police nous préoccupe tout particulièrement. À cet égard, le Portugal travaille actuellement en étroite collaboration avec le Secrétariat afin de coordonner notre offre d'un appui bilatéral, sous la forme du détachement de 30 officiers de gendarmerie, aux efforts du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) pour aider la police nationale.

Ma dernière remarque porte sur la responsabilité de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies dans cette phase importante de l'histoire récente du Timor-Leste. Le pays doit continuer à bénéficier d'un appui organisé et cohérent de la part du système des Nations Unies. Nous sommes tous conscients du fait que, malgré les mesures très significatives que le pays a prises pour le renforcement des institutions et pour devenir un État viable, il reste encore fort à faire. Le pays doit pouvoir compter sur un appui international, à la fois bilatéral et multilatéral. Nous avons engrangé des réussites importantes, et nous devons préserver cet investissement en veillant à ce que le Timor-Leste continue à bénéficier de l'assistance de la communauté internationale.

Dans ce contexte, j'aimerais signaler qu'entre 1999 et avril 2005, le Portugal a consacré environ 450 millions de dollars à des programmes d'investissement bilatéral, de développement et de coopération technique et militaire au Timor-Leste. De plus, une part significative du matériel utilisé par l'ancien contingent portugais au sein de la MANUTO, d'une valeur de 20 millions de dollars, a été donné par le Portugal au Gouvernement du Timor-Leste en juin 2004.

Mais notre implication est loin de se limiter à la dimension financière. Des milliers de ressortissants portugais ont souhaité s'impliquer de façon pratique et ont pris part à la MANUTO, ainsi qu'à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental avant cela, en tant que casques bleus,

observateurs de police civile, fonctionnaires et volontaires. Le Portugal est prêt à maintenir un tel niveau d'appui au Timor-Leste. Nous encourageons d'autres pays à en faire autant, car nous allons continuer à suivre de très près l'évolution de la situation au Timor-Leste, en particulier le passage de témoin de la MANUTO au BUNUTIL.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Timor-Leste.

M. Guterres (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre pays, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et vous souhaiter plein succès. Nous tenons à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de l'occasion qui nous est donnée de faire part ici de notre point de vue sur une question d'une grande importance pour mon pays.

Nous saluons le rapport du Secrétaire général (S/2005/310) sur la fin du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Nous tenons aussi à remercier le Sous-Secrétaire général Hédi Annabi de son exposé très complet.

Nous souhaitons saisir cette occasion pour remercier l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamalesh Sharma, et son successeur, M. Sukehiro Hasegawa, ainsi que le Représentant spécial adjoint, M. Atul Khare, et tout le personnel militaire et civil de la MANUTO, pour leurs contributions irremplaçables à la paix, la stabilité, la justice et le renforcement des capacités au Timor-Leste. Alors que nous entrons dans cette nouvelle, et dernière, étape de la mission des Nations Unies, nous tenons aussi à remercier tous les pays qui ont fourni des contingents militaires et de police.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1599 (2005) et du mandat de la nouvelle mission, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL). Nous remercions le Conseil d'avoir prorogé la présence des Nations Unies au Timor-Leste pour une dernière année. En même temps, nous partageons l'opinion exprimée au paragraphe 31 du rapport du Secrétaire général, au sujet du fait que la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité n'a pas autorisé le déploiement d'une force de sécurité auxiliaire. Bien que nous reconnaissions l'insuffisance de nos moyens, le Gouvernement du Timor-Leste est profondément attaché à la paix et la stabilité. Nous mettrons tout en œuvre pour protéger tout le personnel des Nations Unies.

Nous nous félicitons de l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle les secteurs de la justice et de la finance devraient être considérés comme prioritaires dans la répartition des 45 postes de conseillers auprès des différentes institutions de l'État.

L'environnement politique et social au Timor-Leste reste pacifique et dynamique. Le mois dernier, l'Église catholique a organisé une manifestation qui a duré 20 jours. Au cours de cette période, malgré des craintes exprimées au sujet d'un risque d'instabilité, le Gouvernement et le Président ont mené un dialogue très constructif avec des responsables de l'Église, qui a abouti à un accord, signé sous l'égide du Président Xanana Gusmão par le Premier Ministre Mari Alkatiri et les évêques Basilio Nascimento et Alberto Ricardo. Ce fut un moment très difficile pour nos nouvelles institutions démocratiques, mais, comme l'a dit notre Premier Ministre, ce fut en définitive une victoire pour le peuple du Timor-Leste. Cet accord prévoit que le Gouvernement fera de l'enseignement de la religion une matière ordinaire du programme scolaire. Il donne aussi aux parents le droit de choisir cet enseignement au moment de l'inscription de leur enfant dans un établissement scolaire. Par ailleurs, il sera créé un groupe de travail mixte chargé de suivre la mise en œuvre de l'accord et d'examiner les préoccupations exprimées.

Les élections locales qui se sont déroulées dans les régions orientale et centrale de mon pays ont été une grande réussite, qui a consolidé plus avant la démocratie au Timor-Leste.

Le Président indonésien, S. E. M. Susilo Bambang Yudhoyono s'est rendu au Timor-Leste en visite officielle les 8 et 9 avril. Cette visite a renforcé l'amitié, la solidarité et la coopération entre nos deux pays et nos peuples. Les deux gouvernements sont déterminés à régler les questions qui restent encore en suspens et à se tourner vers l'avenir. Le Gouvernement timorais s'est félicité de la décision prise par le Gouvernement indonésien de dispenser une formation aux agents de police timorais en Indonésie et de poursuivre le programme de bourses pour les étudiants timorais qui se trouvent en Indonésie. À cette occasion, les Ministres des affaires étrangères de nos deux pays, M. Hassan Wirajuda et M. Ramos-Horta, ont signé un

Accord provisoire couvrant 96 % de la frontière terrestre. Le peuple timorais a été profondément touché par la visite qu'a effectuée le Président indonésien au cimetière de Santa Cruz.

S'agissant des négociations sur les frontières maritimes et le partage des ressources en gaz et en pétrole avec notre voisin du sud, l'Australie, nous avons achevé une autre série de négociations la semaine dernière à Sydney (Australie), et le Gouvernement timorais étudie attentivement les propositions qui ont été avancées pour parvenir à un accord juste et équitable.

En même temps, nous avons renforcé nos relations avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, comme l'a montré la visite officielle couronnée de succès qu'a effectuée notre Ministre des affaires étrangères et de la coopération, M. Ramos-Horta, en Malaisie et à Singapour.

S'agissant des questions de justice et de droits de l'homme, les Gouvernements timorais et indonésiens ont constitué une Commission bilatérale Vérité et amitié le 9 mars 2005.

Nous collaborons en même temps pleinement avec la Commission d'experts indépendante créée par le Secrétaire général. Lors de sa visite au Timor-Leste, du 5 au 10 avril 2005, la Commission a rencontré les dirigeants du pays, ainsi que des représentants de la société civile et des proches des victimes.

Nous voudrions dire également que nous saluons la décision prise par le Gouvernement indonésien d'inviter la Commission d'experts indépendante à se rendre à Jakarta ce mois-ci.

Pour renforcer les progrès déjà réalisés en matière de droits de l'homme et de justice, le Parlement national a entériné la nomination, le 29 mars, de M. Sebastiao Dias Ximenes comme médiateur pour les droits de l'homme et la justice – le premier médiateur dans l'histoire de notre pays.

Nous avons certes enregistré des progrès dans plusieurs domaines, mais le Timor-Leste reste un des pays les plus pauvres du monde, avec un taux de chômage extrêmement élevé et un revenu national brut par habitant très faible, de quelque 520 dollars par an, comme cela est indiqué dans le « Livre vert » de la Banque mondiale, qui a été publié le mois dernier. Malgré ces indicateurs économiques, le Gouvernement timorais est déterminé à améliorer les conditions de vie de son peuple. À cette fin, nous avons besoin de l'appui de la communauté internationale. Cet appui a été réaffirmé lors de la récente réunion des partenaires du développement en avril 2005 à Dili.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Conseil de sécurité, au Secrétaire général Kofi Annan, au Département des opérations de maintien de la paix, au Département des affaires politiques, aux différentes institutions de l'ONU et à la communauté internationale dans son ensemble pour l'aide continue qu'elles apportent et pour leurs contributions à la paix et à la stabilité, à la démocratie, au développement, aux droits de l'homme et à l'état de droit au Timor-Leste. Nous souhaitons plein succès à la nouvelle mission, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Annabi pour qu'il réponde aux interventions qui ont été faites.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je me ferai un plaisir de transmettre au Représentant spécial et à tout le personnel de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour les paroles aimables du Conseil à l'égard du travail réalisé par la Mission depuis trois ans. Il est tout à fait clair que le Timor-Leste a énormément fait en très peu de temps, et l'ONU peut être fière d'avoir eu le privilège d'accompagner le peuple timorais dans les efforts qu'il déploie depuis cinq ans et demi en vue de créer des institutions d'État viables et démocratiques.

Certains orateurs ont décrit le rôle de l'ONU au Timor-Leste comme étant un modèle fructueux de maintien de la paix et un succès remarquable. Bien entendu, le succès dans le monde réel est souvent moins bien retenu dans les mémoires que certains de nos échecs. Espérons que l'on se souviendra comme il convient de ce succès. Mais à un moment où l'ONU tourne une page dans l'histoire de sa participation au Timor-Leste et en ouvre une autre, je pense qu'il nous faut surtout nous souvenir du travail exemplaire de Sergio Vieira de Mello, qui a consacré deux ans et demi de la fin de sa vie à aider le peuple timorais à atteindre l'objectif tant désiré de souveraineté et

d'indépendance. Il demeurera un modèle pour tous ceux qui croient en ce que représente l'ONU.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Annabi de ses observations.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 5.